

Loi approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2025 (13544)

du 12 décembre 2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation 2025 des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| a) total des produits : | 1 186 millions de francs |
| b) total des charges : | 1 142 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 44 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement 2025 des Services industriels de Genève, s'élevant à 298 millions de francs, est approuvé.